SUIVI DE PROTECTION DES REFUGIES DANS LES CAMPS AU BURUNDI



Les données mises à jour au
31 mars 2023

UNHCR
L'Agence des Nations
Unies pour les réfugiés

Remerciements

Tout d'abord, nous tenons à exprimer notre reconnaissance envers les nombreuses personnes qui ont pris le temps de participer à l'enquête en fournissant des informations précieuses. Nous sommes extrêmement reconnaissants de leur contribution.

Contactez nous

UNHCR BURUNDI

78, Avenue du Large, Kinindo
Bujumbura, Burundi
E-mail: bdibuprtmonitor@unhcr.org

Plan de rapportage

2 I. Introduction et contexte
3 II. Méthodologie
5 III. Résumé
7 IV. Analyse des résultats
8 1. Accès à la documentation
9 2. Accès à l'eau, hygiène et assainissement
11 3. Accès aux soins de santé
13 4. Accès à l'Education
15 5. Accès aux abris et articles non-alimentaires
17 6. Accès à la justice et aux mécanismes de plainte
19 7. Accès à l'emploi et aux moyens de subsistance
21 8. Liberté de mouvement
23 V. Recommandations
26 VI. Conclusion

I. introduction et contexte

Le bureau du HCR Burundi a mis en place un système complet de suivi des réfugiés vivant dans les camps pour collecter les données auprès des ménages par le biais d'enquêtes. Ces enquêtes sont compléntées par des discussions de groupe ainsi que par les analyses fournies par les informateurs clés et la lecture des données existantes pour informer HCR et ses partenaires sur les besoins et défis des réfugiés, avec une attention particulière portée sur les questions de liberté de mouvement et d'accès au marché de l'emploi.

Selon les instruments juridiques internationaux ratifiés par le Burundi ainsi que les textes nationaux (article 70 de la loi sur la migration de 2021) les réfugiés ont le droit de choisir leur lieu de résidence ainsi que la liberté de mouvement au même titre que les autres étrangers résidant légalement au Burundi. Mais la pratique, la liberté de mouvement des réfugiés résidant dans les camps est fortement restreinte par la délivrance d'un nombre limité de billet ou autorisations de sortie.

Le HCR sensibilise et forme régulièrement les autorités aux droits des réfugiés afin de renforcer leurs capacités. De même, le HCR sensibilise les réfugiés à leurs droits et devoirs. Malgré ces dispositions et actions, des réfugiés sont régulièrement arrêtés et détenus. Afin de mieux suivre, et par la suite, de répondre aux préoccupations de protection et aux défis liés à la jouissance de leurs droits par les réfugiés, le HCR a mis en place un mécanisme de collecte de données par le biais d'enquêtes auprès des ménages qui sont complétées par des discussions de groupe. En outre, un mécanisme de plainte élargi a été mis en place.

L'activité de suivi de protection vise à clarifier les zones d'ombre sur le respect des principes d'accès au marché du travail et de liberté de mouvement des réfugiés résidant dans les camps. Les données collectées permettront également d'améliorer la qualité des services de protection selon les besoins identifiés en garantissant l'utilisation rationnelle des ressources. Pour ce faire, l'activité met à disposition des informations qualitatives et quantitatives fiables, fondées sur des preuves factuelles, qui vont être la base pour la programmation humanitaire, le plaidoyer et la prise de décisions et d'actions, conduisant à l'amélioration de la vie des réfugiés.

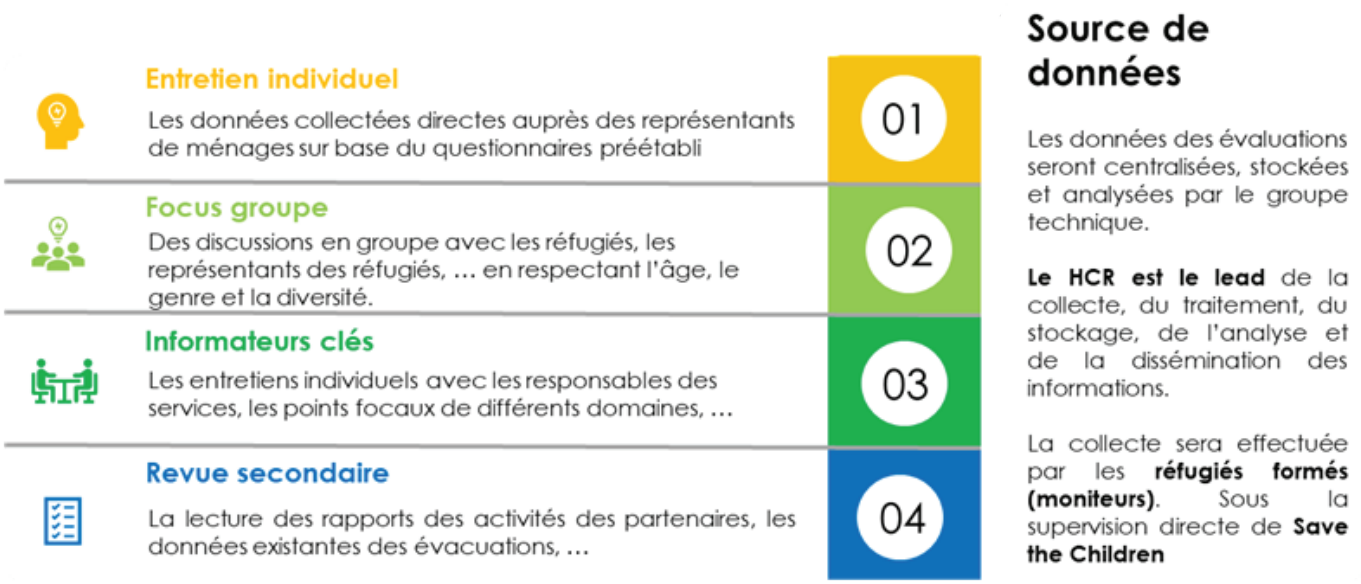
II. Méthodologie

L'évaluation de base a utilisé des méthodes mixtes systématiquement intégrées consistant en une collecte de données quantitatives et qualitatives à partir de sources primaires et secondaires. La collecte de données primaires avait commencé au mois de septembre 2022 par le biais d'enquêtes basées sur un questionnaire destiné aux ménages (phase pilote) suivi de discussions de groupe de discussion. Les données secondaires étaient recueillies par une approche progressive comprenant des analyses, des rapports des partenaires et la collecte de données auprès des informateurs clés.

Par l'intermédiaire du partenaire d'implémentation, Save The Children, chaque équipe d'enquêteurs a été envoyée dans le camp qui lui avait été assigné afin de procéder à une collecte de données primaires ciblant les réfugiés et les demandeurs d'asile sélectionnés. Pour répondre aux besoins d'information, un questionnaire standard a été développé pour collecter les données auprès des ménages. Des entretiens structurés en face-à-face avec les représentants des ménages ont eu lieu pour s'assurer que les données proviennent de la source ciblée.

La collecte pour les données exploitées dans ce rapport s'est déroulée du 19 septembre 2022 au 31 mars 2023 par une équipe composée de six (6) superviseurs et trente-deux (32) moniteurs, répartis dans les 5 camps comme suit : 6 moniteurs à Kinama, 6 moniteurs à Musasa, 6 moniteurs à Bwagiriza, 6 Moniteurs à Nyankanda et 8 moniteurs à Kavumu.

Schéma 01 : La méthodologie

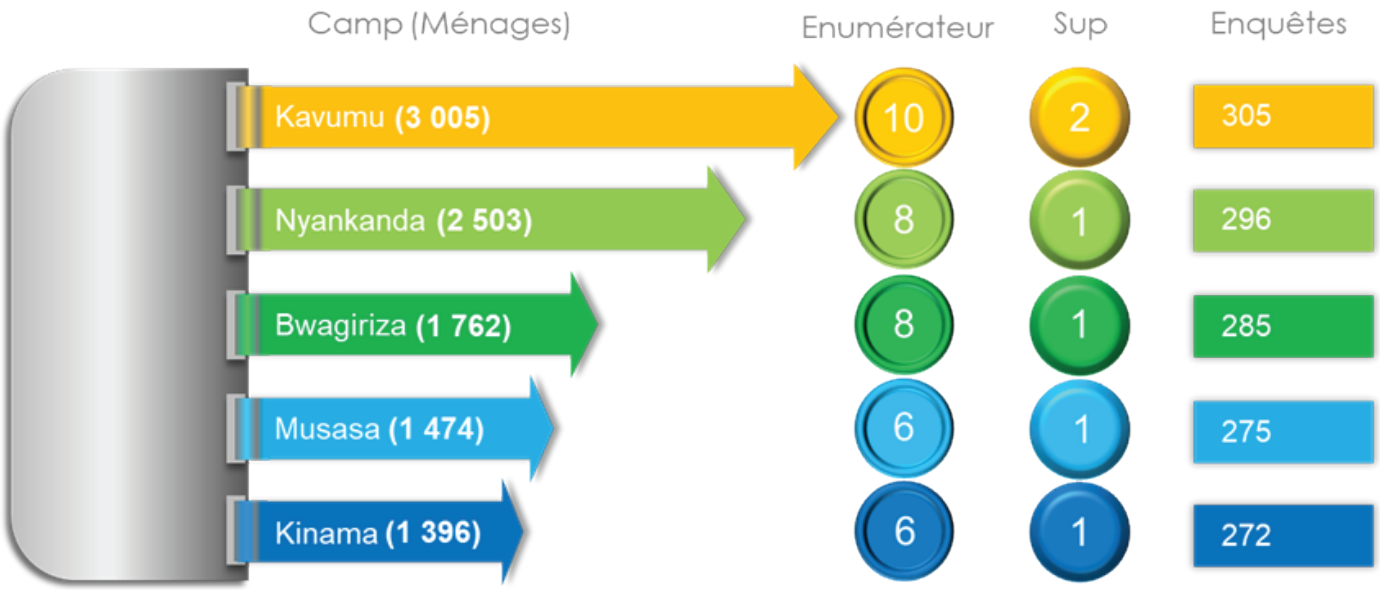


Le HCR avec l'appui de son partenaire Save The Children International a organisé des discussions de groupe dans les camps de Kinama et Musasa dans le but de compléter les données recueillies au niveau ménage, d'approfondir les questions critiques et d'obtenir des éléments explicatifs des tendances ressorties des enquêtes au niveau des ménages. Il est à noter que le projet du monitoring de protection couvre les cinq camps des réfugiés du pays.

Le guide d'entretien développé pour la collecte de données est composé de 9 thèmes : (1) Accès à la documentation ; (2) Accès à l'eau, hygiène et assainissement ; (3) Accès aux soins de Santé ; (4) Accès à l'Education ; (5) Accès aux abris et articles non-alimentaires ; (6) Accès à la justice et aux mécanismes de plainte, (7) Accès à l'emploi et aux moyens de subsistance et (8) Liberté de mouvement.

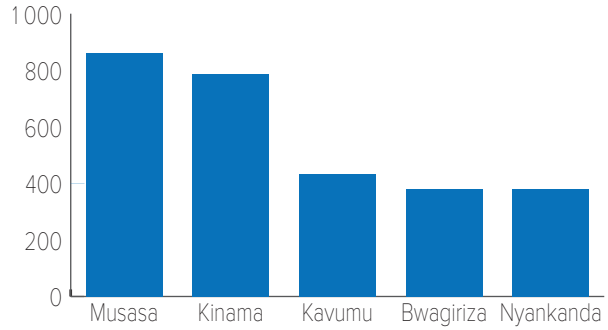
Dans l'ensemble, 5 discussions de groupe ont été organisés dont 2 avec les groupes des filles, 2 avec les groupes des hommes et 1 avec un groupe des femmes adultes dans les camps du Nord-Est (Muyinga). A noter que ces groupes ont été formés sur base des résultats des données collectées pendant les interviews. Pour l'instant, ils n'ont eu lieu que sur base de la phase pilote à Muyinga mais lors de la prochaine phase du projet, au minimum 3 discussions de groupe seront organisées chaque mois dans chaque camp.

Schéma 02 : Le circuit de collecte de données



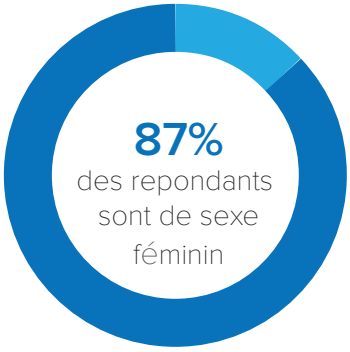
Au total, 2 842 représentants de ménage répartis dans les 5 camps ont été visités par les moniteurs. Il est bon aussi de signaler que les moniteurs sont des réfugiés recrutés par le partenaire Save The Children.

Graph 01 : Le nombre de personnes interviewées



Source : Collecte de données par kobo collect (Save the children)

Graph 02 : Repartition des interviewées par sexe



Source : Collecte de données par kobo collect (Save the children)

III. Résumé

Les données obtenues grâce à l'enquête sur les ménages, ales discussions de groupe et les entretiens individuels avec des informateurs clés nous ont permis d'évaluer la liberté de mouvement des réfugiés et leur accès au marché du travail. Ces données nous ont également permis de comprendre les raisons qui poussent les réfugiés à demander à sortir du camp. Les entretiens individuels avec les informateurs clés et les groupes de discussion ont été utilisés pour interpréter les données collectées par l'enquête sur les ménages. A travers cette activité, les besoins essentiels de protection et/ou d'accès aux services de base ont été identifiés.

Accès au marché de l'emploi et les moyens de subsistence

Concernant les moyens de subsistance et l'accès à l'emploi, les données collectées montrent que 63,6% de réfugiés déclarent ne vivre que des assistances humanitaires et des dons sociaux fait par la communauté ou des tierces personnes. La moitié recours aux emprunts/dettes pour réunir les deux bouts du mois (50,7%). Très peu de réfugiés (5,2%) trouvent l'opportunité de faire des petits métiers comme menuisiers, maçons plombier, tailleur, restauration malgré les expériences et connaissances acquises avant ou pendant l'asile. L'emploi salarié est très rare pour les réfugiés, seulement 3,3% de ménages ont au moins un membre qui a un emploi (non-fonctionnaire). Les ménages qui pratiquent le petit commerce pour subvenir aux besoins représentent 11,6% du total de la population de réfugiés.

Liberté de mouvement

Relativement à la liberté de mouvement, 79,4% des réfugiés sont informés qu'il existe des mesures restrictives de déplacement imposées aux réfugiés vivant dans les camps. De ce fait, plus de 91% ont relaté qu'ils n'ont pas essayé d'effectuer un mouvement en dehors du camp durant les 3 derniers mois . La quasi-totalité a déclaré ne pas obtenir un billet de sortie depuis la mise en effet des mesures restrictives. Selon 32.3% des réfugiés interrogés, il y a une catégorie des réfugiés qui sont privilégiés dans l'obtention de ce billet de sortie. Tout de même, les mesures restrictives n'ont pas affecté la sécurité physique des réfugiés et demandeurs d'asile dans les camps.

Accès à la documentation

La plupart des services qui offrent les documents administratifs et civils désirés par les réfugiés sont disponibles dans les camps. Plus de 87% de ménages connaissent la procédure d'accès aux documents d'état civil (extrait d'acte de naissance, acte de décès, actes de mariage...). Presque la totalité des réfugiés et demandeurs d'asile possèdent tous les documents administratifs qui les concernent (91,8%). Plus de 86% des parents ont déclaré les nouvelles naissances au sein de leur ménage. Cependant, seulement 63,4% des décès sont déclarés auprès des services habilités.

Accès à l'eau, hygiène et assainissement

La quasi-totalité des réfugiés puise l'eau à boire aux robinets publics (94.4%) installés dans les camps. Les besoins en eau, hygiène et assainissement ne sont pas cités parmi les raisons qui peuvent amener les réfugiés à aller en dehors du camp. Malgré la disponibilité dans tous les camps, plus de 75% n'ont pas disposé d'eau de consommation humanie en quantité suffisante lors qu'ils en avaient besoin au cours du mois précédant. Concernant les latrines, 72,5% de ménages utilisent les latrines avec dalle (vidangeables). Plus de 88,9% de ménages disent que ces installations ne sont pas séparées pour les hommes et les femmes . Presque la totalité de ces latrines ne sont pas éclairées (93,4%). D'un autre côté, plus de 54,6% des fosses à ordure ne sont pas fonctionnelles.

Accès aux abris et articles non-alimentaires

Plus d'un-tiers de ménages enquêtés présente la faible capacité d'accueil comme plus le grand problème en termes de commodité d'abri (35,6%). Plus de la moitié des abris ne sont pas en bon état (55%). Au camp de Kavumu, la situation est alarmante car 55,8% d'abris sont légèrement ou moyennement endommagés . La grande majorité des ménages interrogés (84,2%) ont exprimé le besoin en literie (couvertures, matelas, Nattes etc.) et 74,6% ont besoin des ustensiles de cuisine (casseroles, couverts, Assiettes, etc.). Notons que le besoin en vêtement a été soulevé par 71,8% des ménages interrogés.

Accès aux soins de santé

Concernant les soins de santé, la majorité des services est disponible et fonctionnelle dans les camps. Le principal problème est au niveau de la prise en charge. Plus 79% de réfugiés disent qu'ils ont facilement un accès gratuit aux soins de santé. Les services médicaux de base comme la consultation (54,6%), le laboratoire (71,2%), la maternité (95,2%), l'hospitalisation (62,7%), la vaccination (93,1%) et la santé mentale et psychologique (51,2%) sont fonctionnels. La majorité des ménages réfugiés ont eu la possibilité dans les 12 derniers mois de faire vacciner leurs enfants de moins de 5 ans par le biais des centres de santé installés dans les camps en collaboration avec le ministère de la santé.

Accès à la justice

Près de la moitié des réfugiés savent qu'ils peuvent être poursuivis s'ils commettent des infractions en rapport avec la loi nationale (55,1%). Plus de 41% pensent qu'ils ne sont pas concernés par la loi par le fait qu'ils bénéficient de la protection internationale. Notons également que 64,5% des répondants savent qu'il existe des lois burundaises qui régissent les réfugiés sur son sol. Presque un tiers des réfugiés (27,9%) ont le sentiment que les réfugiés sont moins bien traités que les nationaux lorsqu'ils sont en détention.

Accès à l'éducation

Dans plus de trois-quarts des ménages, il y a au moins un enfant en âge scolaire (6 à 17 ans) qui ne fréquente pas l'école (87,6%). Pour seulement 3,6% de ménages, aucun enfant en âge scolaire ne fréquente l'école. Uniquement 3,1% des filles en âge scolaire et sous le toit de parent ne vont pas à l'école et 4,0% chez les garçons . Le taux d'abandon est de 8,8% d'enfants dans les ménages. Ordinairement les écoles sont en bon état. En effet, plus 85,6% des salles de classes installées dans les camps sont en bon état. Les écoles implantées dans les camps fonctionnent sur la base du système éducatif congolais. Les enseignants sont pour la majorité des Congolais.

Accès à l'alimentation

Plus de la moitié des réfugiés vivant dans les camps mangent deux (2) fois par jour (60,8%). Cela est possible grâce à la ration reçue chaque mois et les stratégies d'adaptation mises en place par les représentants des ménages pour nourrir la famille. La stratégie d'adaptation la plus utilisée est l'emprunt (43,3%). Les céréales, les tubercules et les racines sont les aliments les plus consommés dans les ménages durant cette période (89,1%). Par manque d'une bonne alimentation des femmes allaitantes, 42,4% des nouveau-nés (0 à 6 mois) ne se nourrissent pas de lait maternel.

Notons qu'il y a 61,1% de ménages qui possèdent au moins un téléphone cellulaire. Lumitel et Econet sont les sims cartes les plus utilisées. Disons que 22,6% des ménages interviewés rencontrent la difficulté de se connecter quand ils se déplacent dans les camps. Signalons également qu'il est rare d'avoir les réseaux disponibles dans les camps.

IV. Analyse des résultats

Au 31 décembre 2022, il y avait 304 400 personnes relevant de la compétence du HCR au Burundi, dont 88 599 réfugiés et 207 567 rapatriés. Les réfugiés sont principalement originaires de la République Démocratique du Congo (98,7%) et sont majoritairement hébergés (63%) dans 5 camps (Kinama situé dans la province de Muyinga, Musasa situé dans la province de Ngozi, Bwagiriza et Nyankanda situés dans la province de Ruyigi et Kavumu situé dans la province de Cankuzo).

Le HCR a conçu et obtenu un financement de l'Union Européen pour le projet de protection monitoring dans les cinq camps du pays dans les provinces frontalières de Muyinga, Ruyigi, Ngozi et Cankuzo. L'activité vise à clarifier les zones d'ombre et d'améliorer la qualité de service de protection selon les besoins identifiés en garantissant l'utilisation rationnelle des ressources.

Les réponses aux questionnaires ont été compilées et des analyses descriptives ont été réalisées grâce à des tableaux de fréquence et des tableaux de. La lecture des données secondaires et les informations reçues des informateurs clés et des groupes de discussion ont enrichies les analyses descriptives pour rapprocher les brutes des réalités de protection.

Les résultats de cette analyse vont être utilisés pour améliorer les interventions humanitaires et de protection, adapter les programmes en fonction des besoins réels des réfugiés, orienter les politiques de protection et informer les organisations gouvernementales et non gouvernementales. Les données de monitoring vont également être utilisées pour évaluer l'efficacité des interventions déjà en place et pour identifier les lacunes dans ces programmes.

L'analyse de ces données a pris en compte les besoins individuels et collectifs des réfugiés, en mettant l'accent sur l'accès au marché de l'emploi et la liberté de mouvement des réfugiés qui vivent dans les camps, en tenant compte de l'impact de ces derniers sur la vie toute catégorie des personnes, comme les femmes, les hommes, les mineurs, les personnes âgées ou handicapées, qui sont souvent les plus exposées aux risques de discrimination.

Les données de monitoring de protection vont également permettre de suivre les changements survenus dans les camps de réfugiés, comme la diminution ou l'augmentation des services, les mouvements de population à l'intérieur du camp, les changements dans les conditions de vie ou d'environnement, les risques de maladies et les épidémies.

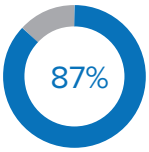
Enfin, l'analyse des données de monitoring de protection va contribuer à la sensibilisation des réfugiés, en les informant des risques et des mesures de prévention, en favorisant la participation active et la prise en charge de leur propre sécurité économique et en renforçant leur capacité à faire face aux défis auxquels ils sont confrontés.

En somme, l'analyse des données de monitoring de protection dans les camps de réfugiés au Burundi est un élément clé pour améliorer l'efficacité et l'impact des interventions humanitaires et de protection, pour garantir la sécurité et le bien-être des réfugiés, et pour leur permettre de regagner leur dignité et leur autonomie.

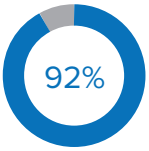
1. Accès à la documentation

Le HCR, l'UNICEF et d'autres partenaires du sous-secteur de la protection de l'enfance ont soutenu les structures de l'état civil pour s'assurer que le processus d'enregistrement des naissances et les documents y afférents soient accessibles à la population réfugiée.

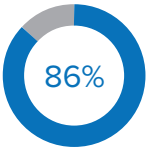
Chiffres clés



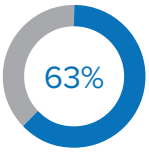
87% des réfugiés connaissent la procédure d'accès aux documents d'état civil.



92% de répondant disent être en possession de tous les documents administratifs qui les concernent.



86% des parents ont déclaré les nouvelles naissances au sein de leur ménage.



63% des répondants confirment que les décès sont déclarés auprès des services habilités.

Signalons qu'une petite faiblesse a été relevée au camp de réfugiés Nyankanda où plus d'un-quart de réfugiés disent ne pas être informé de la procédure d'accès aux documents d'état civil (25,5%). Cela est vérifiable dans le taux de possession qui renseigne qu'environ 20% de réfugiés ne possèdent pas tous les documents d'état civil nécessaires. On constate également que 37,6% de réfugiés ne déclarent pas en temps réel les décès. Le fait de ne pas déclarer les décès laisse les ménages profiter des assistances pour une taille familiale supérieure à la réalité.
C'est possible que la grande majorité des réfugiés sont plus désireux de déclarer des nouveau-nés, car cela aura un impact non seulement sur la proportion de l'aide humanitaire qu'ils obtiennent sur une base mensuelle dans les camps, mais aussi sur la soumission de leur cas à la réinstallation, car la plupart des pays de réinstallation ont tendance à favoriser les familles de grande taille.

Apart des documents d'état civil, le HCR délivre aussi des « permis de séjour temporaire» que les demandeurs d'asile reçoivent dès leur enregistrement et jusqu'à la détermination finale de leur statut de réfugiés. Au-delà de ceci, ils reçoivent les «Cartes d'identité pour les réfugiés (CIRE)» et les «Preuves d'enregistrement » qui ont une validité initiale de trois années. Grâce au plaidoyer continue du HCR en rapport avec la durée de validité des CIRE, en mars 2023, le Gouvernement du Burundi a partagé son accord pour la validité de cinq années.
En raison de ressources limitées, de nombreux réfugiés reconnus rencontrent des difficultés à cause des cartes d'identité de réfugiés invalides ou simplement non renouvelées à temps. En outre, la validité de trois ans des cartes d'identité délivrées par le gouvernement crée un retard dans la délivrance des cartes d'identité. Par conséquent, le renforcement du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre de cette activité permettrait une gestion efficace des ressources gérées par l'ONPRA. Un autre document délivré par ONPRA est le billet de sortie qui permet aux réfugiés des camps de circuler librement en dehors de la province d'établissement des camps.

Quant à l'émission des Titres de Voyage de la Convention (TVC), c'est une obligation impérative des Etats parties à la convention de 1951 relative au statut des réfugiés et celle de 1954 relative au statut des Apatrides. La responsabilité première de la délivrance des TVC revient au gouvernement du Burundi via le Commissariat Général des Migrations (CGM) avec un appui technique du HCR. Le CGM devrait délivrer aux réfugiés et apatrides résidant régulièrement sur leurs territoires, des Titres de Voyage biométriques destinés à leur permettre de voyager hors du territoire national à moins que des raisons impérieuses de sécurité nationale ou d'ordre public ne s'y opposent.

2. Accès à l'eau, hygiène et assainissement (EHA)

Le HCR a pour mission de sauver des vies, de protéger les droits des réfugiés et de rechercher, avec eux et l' appui des Gouvernements, des solutions pérennes à leur situation. Dans cet environnement fragile, les réfugiés sont confrontés à de nombreux problèmes, et dont l'accès régulier à l'eau potable, l'hygiène et assainissement sont parmi les principaux. Par ses prérogatives, le HCR a mis à la disposition des réfugiés des installations hygiéniques et de l'eau afin de leurs permettre de faire face aux problèmes cités ci-haut.

a. Accès à l'eau

Un système de ravitaillement en eau est disponible dans tous les camps au Burundi. Certe, il y a des difficultés liées soit à la qualité et/ou à la disponibilité permanente de l'eau mais les réfugiés trouvent de l'eau à boire. L'eau consommée dans les cinq camps provient de sources naturelles captées. Dans les camps du Nord (Musasa et Kinama), le HCR utilise le système de pompage pour tirer l'eau de la nappe d'eau souterraine.

Les **défis** observés sont :

1) Les ménages n'ont pas une capacité de **stockage d'eau salubre** dans leurs maisons. En conséquence, le manque souvent d'eau à boire ou pour d'autres besoins du ménage.

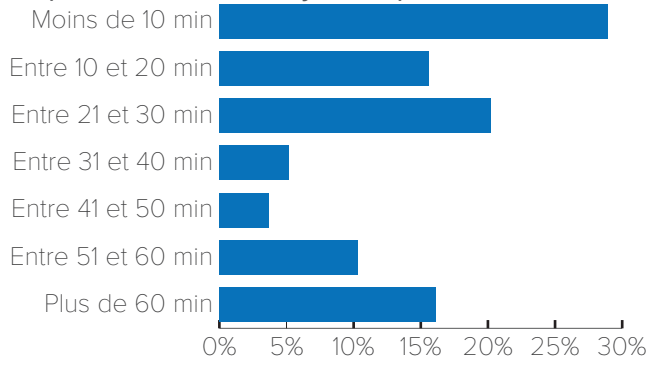
2) Des fois**, le volume d'eau qui coule dans les robinets est très faible**. Ce qui entraine de longues files d'attente pour puiser d'eau. A Nyankanda, le réservoir de stockage d'eau est d'une petite capacité par rapport à la population qui réside dans le camp.

3) Les **horaires de distribution d'eau** ne favorisent pas tous les ménages de s'en procurer.

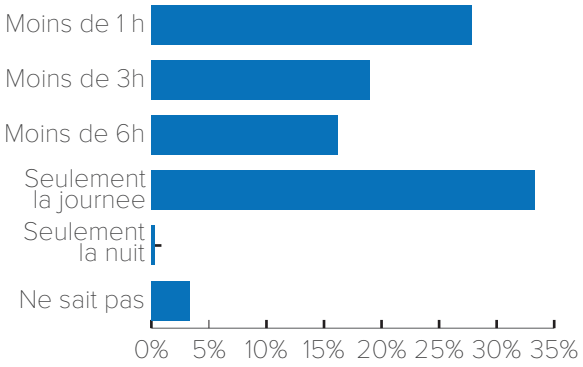
La majorité de plaintes reçues des réfugiés sur l'eau potable est liée à la durée relativement longue dans les files d'attente pour puiser de l'eau.

Chiffres clés

Graph 03 : Durée moyenne pour collecter d'eau



Graph 04 : La disponibilité de l'eau

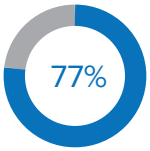


Au sujet de la disponibilité permanente de l'eau depuis la source d'approvisionnement, un enquêté sur trois affirme que l'eau est disponible seulement pendant la journée ; et moins de 1 % dit que l'eau est disponible seulement pendant la nuit. Et à parts égales, soient 39%, ont affirmé/refusé de pouvoir stocker la quantité suffisante de l'eau dans la maison. Notons que 75% affirment que ce manque d'eau potable arrive au moins une fois le mois. La grande majorité des participants affirment avoir l'accès à des campagnes de promotion de l'hygiène (80%).

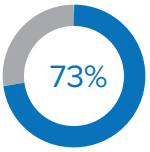
b. Hygiène et assainissement

Les interventions d'hygiène et d'assainissement dans les camps de réfugiés visent à satisfaire les besoins de base et à améliorer les pratiques en matière d'hygiène, d'assainissement et l'accès sécurisé a suffisamment d'eau de bonne qualité. Dans les camps des réfugiés au Burundi, les équipes des relais communautaires sont formées et équipées pour assurer la promotion de l'hygiène. Cette approche planifiée et systématique permet aux réfugiés d'agir de sorte que les installations et services d'eau, d'assainissement et d'hygiène aient un impact positif sur la santé.

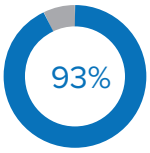
Chiffres clés



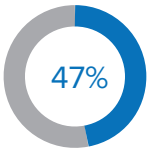
77% des participants à l'enquête ont mentionné qu'ils utilisent les latrines publiques.



92% de répondant utilisent des toilettes à fosse avec dalle (vidangeable)



93% ou soit la quasi-totalité des toilettes ne sont pas éclairées .



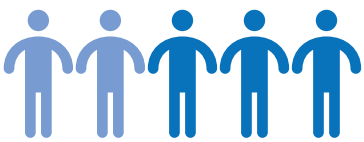
63% des répondants ont affirmé l'existence de toilettes adaptées aux personnes vivant avec handicap

Le manque d'accessibilité aux services de base peut exposer les personnes relevant du mandat du HCR à des risques accrus de protection. Les données collectées pendant l'exercice de Protection Monitoring montrent que les latrines construites dans les camps sont vidangeables. En dépit de leur existence, les latrines ne sont pas séparées en fonction du genre. D'autres problèmes tels que le manque de dispositions de lavage des mains et d' éclairage dans les lieux d'installation des latrines ont été signalés. Ceux-ci peuvent augmenter les risques de protection.

Il est important de signaler qu'il faut analyser les variations saisonnières et le choix des sites pour la construction des latrines. D'autres défis identifiés par le monitoring dans ce secteur :

- La nappe phréatique dans la zone de Bwagiriza est superficielle. Pendant la saison de pluie certaines **latrines se détruisent et d'autres se remplissent très rapidement.** La conséquence majeure est qu'elles sortent les larves qui trainent sur la surface sur des grandes étendues du camp. Et cela expose les réfugiés au risque **des maladies infectieuses.**
- La grande majorité de ménages dans les camps n'a **pas de douche**. Par conséquent, ils prennent bain dans les latrines et par la suite, celles-ci se remplissent rapidement.
- Certaines latrines sont construites en face ou à **moins de dix mètres (10m) devant les portes des habitations** des réfugiés. Paradoxalement, certaines habitations se trouvent à plus de 100 mètres des toilettes les plus proches.

Le programme de promotion de l'hygiène doit s'assurer que tous les déterminants de la protection et de la santé sont les facteurs moteurs de l'hygiene. Des mécanismes communautaires devront être mis en place pour assurer que les personnes vulnérables aient un accès décent aux services d'eau et d'assainissement.



Deux réfugiés sur cinq utilisent les toilettes sans verrou en l'intérieur.



Trois réfugiés sur quatre ne disposent pas d'eau de boisson en quantité suffisante au moins une fois au cours du dernier mois lorsqu'ils en avaient besoin

3. Accès aux soins de santé

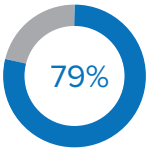
L'analyse du profil épidémiologique dans les camps indique que les maladies qui constituent les principales causes de morbidité et de mortalité sont le paludisme, les infections respiratoires aigües, les maladies diarrhéiques et la malnutrition. Cette situation n'est pas particulière car au niveau national, sur le plan épidémiologique, le pays fait face au double fardeau des maladies transmissibles et des maladies non transmissibles. Les annuaires statistiques nationales de ces cinq dernières années montrent que les principales causes de morbidité dans les centres de santé sont les même que celles trouvées dans les camps.

L'accessibilité aux services de base reconnaît la nécessité d'accorder la priorité à l'accès des pauvres et des personnes vulnérables aux services de base, mais il s'est avéré difficile de le faire. En ce sens, un centre de santé existe dans chacun des cinq camps et la majorité des participants est familière avec les différents services qui existent dans le centre. 87% ont reconnu l'existence du service d'hospitalisation et la plus grande majorité des participants, soient 98%, ont affirmé qu'ils vont à l'hôpital lorsqu'ils tombent malades. Néanmoins, moins de 1% pourra prier, demander un conseil à des personnes connues ou même rester à domicile. 82% ont reconnu que le service de laboratoire est aussi fonctionnel. 62% ont affirmé que le service de consultations en ambulatoire est également fonctionnel.

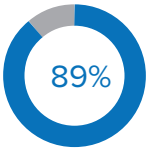
Relativement à la vaccination, la majorité des participants, soient 94% ont reconnu que le service de vaccination existe et qu'ils ont eu la possibilité de faire vacciner leurs enfants de moins 5 ans dans les 12 derniers mois.

Au sujet de la maternité, la grande majorité des participants, soient 95% ont reconnu que le service de maternité est fonctionnel dans les centres de santé du HCR. Sur la prise en charge de la malnutrition aiguë, plus de la moitié des participants, soient 58%, ont reconnu que le service de prise en charge de la malnutrition aiguë est fonctionnel dans les centres de santé du HCR alors que moins de 8% disent que ce service n'existe même pas et 15 % n'en savent rien. Des sensibilisations sont nécessaires pour informer les réfugiés de l'existence de ce service et des questions seront ajoutées aux discussions de groupe futures pour évaluer sa qualité.

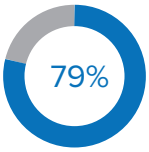
Chiffres clés



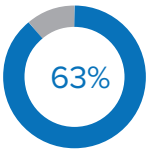
79% des réfugiés disent qu'ils ont un accès facile aux soins de santé



89% des répondants ont confirmé que l'accès gratuit aux soins de santé.



79% des interviewés ont informé qu'ils ont été sensibilisés sur la vaccination des enfants de moins de cinq ans durant les 12 derniers mois.



63% des enquêtes ont cité le paludisme parmi les pathologies récurrentes au camp

Graph 05 : Problèmes de santé les plus récurrents

Les principaux problèmes de santé les plus récurrents	Nombre	Pourcentage
Grippe	22%	
Paludisme	20%	
Fièvre	15%	
Diarrhée	11%	
Amibes	10%	
Autres maladies chroniques	8%	
Malnutrition	4%	
Problèmes de santé mentale	4%	
Santé maternelle et infantile	2%	
Rougeole	2%	
Diarrhée sanglante	2%	

Touchant au sujet de service de santé mentale et psychologique, moins de la moitié des participants, soient 49%, ont reconnu que le service de santé mentale et psychologie est fonctionnel dans les centres de santé du HCR. Ceci confirme un manque déjà identifié par le personnel de santé du HCR et de ses partenaires d'implémentation.

L'accès gratuit aux soins, la majorité des participants à l'enquête, soient 89%, ont affirmé qu'elles ont accès facile aux différents soins mentionné ci-dessus. Ces chiffres confirment que les réfugiés ont accès à des services de santé d'une qualité supérieure aux services disponibles pour la majorité des Burundais vivant en zone rurale. L'intégration de ces centres au système de santé Burundais qui est en cours de discussion avec le Ministère de la Santé Publique devrait donc représenter une amélioration significative pour les communautés hôtes avoisinantes. Actuellement, environ 10% des consultations effectuées dans les camps concernent des membres de la communauté hôte.

Il convient de signaler que tous les services médicaux disponibles dans les camps sont gratuits pour les malades. Y compris les médicaments et la prise en charge qui sont couverte par l'ONG Internationale GVC, le partenaire du HCR en charge des questions de santé et de nutrition. Notons également que les centres de santé des camps ne disposent pas d'équipements spécialisés, à l'exception de la maternité qui dispose d'un échographe dans chacun des 5 camps. Il convient de notre qu'aucun centre de santé des camps ne dispose de personnel médical spécialisé.

Un système de transfert médical vers les services spécialisés en dehors des camps est en place pour les cas qui le nécessitent. Les centres médicaux installés dans les camps travaillent en étroite collaboration avec le système sanitaire national à travers les districts sanitaires qui constituent l'unité opérationnelle du système de soins. Les données des soins et services sont transmises quotidiennement sur les outils standards du Système National d'Information Sanitaire du Burundi (SNIS) à travers le système d'information médical propre au HCR appelé iRHis (Integrated Refugees Health Information System).



Campagnes de santé et d'hygiène environnementales au quotidien est nécessaire pour une santé saine des réfugiés.



Le secteur WASH travaille en étroite collaboration avec le secteur de la Santé pour lutter contre les causes potentielles des maladies véhiculées par l'eau.

Graph 06 : Disponibilité des services médicaux

Services médicaux	Consultation ambulatoire	Hospitalisation	Laboratoire	Vaccination	Maternité	Prise en charge de la malnutrition aigüe	Santé mentale et psychologique
Ne sais pas	8%	1%	3%	2%	2%	15%	22%
Non existant	14%	1%	2%	1%	1%	8%	13%
Oui, fonctionnel	62%	87%	82%	94%	95%	58%	49%
Oui, pas fonctionnel	8%	3%	4%	1%	1%	10%	11%
Oui, quelquefois fonctionnel	9%	9%	9%	1%	1%	9%	6%

Une évaluation initiale plus détaillée de la santé et de la nutrition est effectuée au besoin. Cette activité permet d'évaluer les problèmes et les besoins de santé les plus urgents, d'évaluer les risques de santé publique (épidémies, malnutrition) et fournit les ressources disponibles et nécessaires pour une assistance efficace.

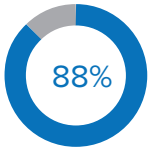
4. Accès à l'éducation

Dans les camps de réfugiés, le HCR fournit des services d'éducation maternelle, primaire et secondaire par l'intermédiaire de son partenaire en éducation (aujourd'hui JRS). Le HCR soutient également les jeunes réfugiés à la recherche d'une formation professionnelle. Les écoles dans les cinq camps suivent le programme du système éducatif congolais, tandis que les réfugiés des zones urbaines ont accès aux écoles publiques et peuvent suivre le système éducatif national. La législation actuelle (loi n.125, 5 novembre 2021, art. 68) dispose que "les réfugiés ont le droit d'accéder à l'éducation (...) conformément à la réglementation et aux lois nationales".

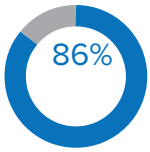
Les réfugiés ne sont donc pas exclus de l'école nationale d'Administration par la loi et la politique, mais la pratique est incohérente. Les écoles dans les camps, bien qu'utilisant le programme de la République Démocratique du Congo (RDC), ne sont pas officiellement enregistrées dans le système de la RDC et le HCR couvre tous les coûts y afférents.

Seulement 0.13% des résidents des camps ont choisis l'éducation comme étant leur premier choix des besoins non-satisfaits et 0.86% l'ont placé comme leur 2eme et 3eme choix de besoins non satisfait ce qui expliquerait pourquoi au cours de l'année de 2022, 75.42% des enfants en âge scolaire (6 à 17ans), à peu près 23 627 étaient inscrits dans des écoles maternelles, primaires et secondaires qui ont été mises en place par le HCR et ses partenaires.

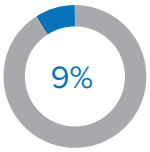
Chiffres clés



88% des ménages ont au moins un enfant en âge scolaire (6 à 17 ans) qui ne fréquente pas l'école. Et Uniquement 3,1% des filles en âge scolaire et sous le toit de parent qui ne vont pas à l'école



86% des salles de classes installées dans les camps sont en bon état.



9% des répondants ont déclaré qu'au moins un enfant dans le ménage avait abandonné l'école en plein milieu d'année scolaire.

Ce taux élevé s'explique aussi par la gratuité de l'éducation aux camps, les campagnes de sensibilisation sur l'importance de la scolarisation et les efforts fournis pour maintenir les filles à l'école et encourager la prévention de l'abandon scolaire par la distribution de kits hygiéniques et de serviettes aux filles scolarisées dans les camps de réfugiés.

Malgré que, généralement, les filles sont plus affectées par la non-scolarisation et plus vulnérables aux abandons scolaires pour différentes raisons (grossesses précoces, ignorance de l'importance de l'éducation, culture) ; de plus les parents privilégient la scolarisation pour leurs enfants et encore moins pour les filles qui gardent un rôle important à la maison en termes de travail domestique et de prise en charge des autres enfants, selon les analyses descriptives, 16.20% des garçons en âge scolaire (6 à 17ans) ne fréquentent pas l'école alors que seulement 3.10% des filles en âge scolaire (6 à 17ans) ce qui montre une possible nouvelle tendance dans l'augmentation du taux de scolarisation chez les filles.

A une certaine période de l'année, les jeunes réfugiés interrompent ou abandonnent définitivement les études. Cet abandon est principalement causé par la pauvreté et famine dans les familles. Pendant l'examen des données collectées, il a été remarqué que le taux de filles qui abandon l'école est plus élevé que celui des garçons. La principale cause chez les filles est la grossesse.

Au cours de la même année, le taux de scolarisation était de 76% au niveau primaire et de 49% au niveau secondaire. Les élèves peuvent passer les examens nationaux à titre privé lors de sessions spécifiques organisées dans les camps. La délivrance des certificats peut cependant être retardée de plusieurs années car ils doivent être traités à Kinshasa. Pour l'enseignement secondaire, les deux seules spécialisations disponibles sont la pédagogie et le commerce/gestion. Et la double vacation est pratiquée, en particulier dans les classes inférieures.

Parmi les défis à relever en matière d'éducation, les enseignants ne sont pas bien formés et les faibles rémunérations (refugee incentives) entraînent un taux de rotation élevé, ce qui a un impact négatif sur la qualité de l'enseignement. Mais alors que les infrastructures des écoles sont très modestes, les classes sont surchargées et les kits et équipements scolaires sont insuffisants, 86.08% des refugiés trouvent que les écoles des camps sont en bon état.

Le taux élevé d'enfants non-scolarisés dans les camps de réfugiés est une problématique majeure à laquelle il est important de porter une attention particulière. Selon un rapport publié par le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) en 2019, environ 88% des ménages dans les camps de réfugiés ont au moins un enfant en âge scolaire (6 à 17 ans) qui ne fréquente pas l'école. Ceci est un chiffre alarmant, car l'accès à l'éducation est un droit fondamental pour tous les enfants.

Les raisons pour lesquelles ces enfants ne fréquentent pas l'école varient selon les situations spécifiques dans chaque camp de réfugiés. Toutefois, les raisons les plus courantes sont la pauvreté, le manque d'infrastructures éducatives, les défis géographiques et les différences culturelles.

De plus, le rapport indique que le taux de filles non-scolarisées en âge scolaire dans les camps de réfugiés est étonnamment bas. Seulement 3,1% des filles sous le toit des parents ne vont pas à l'école. Cela est en grande partie attribuable aux efforts de sensibilisation menés par différentes organisations dans les camps de réfugiés pour encourager l'éducation des filles.

Cependant, même si la situation des filles est meilleure, il reste beaucoup à faire pour garantir à tous les enfants le droit à l'éducation. L'éducation est essentielle pour leur développement et leur permet de construire des compétences qui les aideront à se débrouiller dans la vie future.

Il est important que les gouvernements et les organisations non-gouvernementales travaillent de concert pour apporter des solutions viables afin de résoudre les problèmes d'éducation dans les camps de réfugiés. Cela pourrait inclure la construction d'écoles, des programmes de bourses et des initiatives pour encourager les parents à envoyer leurs enfants à l'école.

En fin de compte, il est essentiel d'accorder une importance particulière à l'éducation dans les camps de réfugiés. L'éducation est un droit fondamental dont tous les enfants ont besoin pour réussir leur vie, indépendamment de leur situation ou de leurs origines.

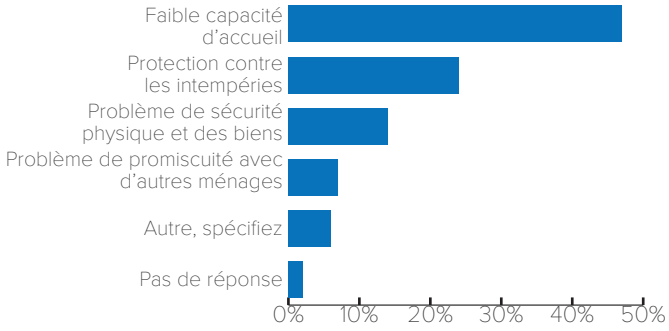
5. Accès aux abri et artcles non-alimentaire

Le manque de logements et d'abris adéquats prive les familles réfugiées de leur sécurité et de leur dignité. Le manque d'articles non alimentaires de base amplifie le choc psychologique et dévalorise la dignité des familles,particulièrement celles dirigées par des femmes, et augmente le risque de détresse. A cela, il faut ajouter la pression sur les services sociaux de base et l'accès réduit à un logement sûr, augmentant le risque de violence sexiste et de stratégies d'adaptation négatives.

a. Accès à l'abri

Les réfugiés dans les camps vivent dans des maisons construites par les réfugiés eux-mêmes (avec l'appui technique du partenaire du HCR pour les abris et infrastructures) ou par le partenaire en ce qui concerne les abris des personnes à besoin spécifique. Cependant, l'espérance de vie moyenne de ces maisons est de six à vingt-quatre mois et de nombreuses familles vivent dans des camps de réfugiés depuis plusieurs années. D'après les données collectées par le monitoring, plus de la moitié de la population vivent dans des maisons qui ne sont plus en bon état.

Graph 07 : Problème que présente l'abri



Bien qu'une partie des maisons soit présentée comme en bon état aujourd'hui (45%), un bon nombre de réfugiés vit dans des habitations partiellement endommagées (45%). Les données de monitoring montrent également que l'espace très limité et le faible équipement des abris destinés aux ménages, ne permettent pas parfois aux parents et aux enfants en âge d'adolescence de vivre en intimité.

Les réfugiés sont hébergés dans trois types d'abris :

- Les abris traditionnels dont les structures sont construites en perches couvertes de boue malaxée et la toiture par des tôles. Chaque maison est donnée à un ménage de sept personnes. Au-delà de cette taille familiale, le ménage se voit attribuer deux abris.
- Les abris d'urgence (don de IKEA en 2018 pour le camp de Nyankanda) : La durée de vie de ces maisons qui est de trois ans a expiré cependant que leur transformation en abris en brique adobes se poursuit progressivement.
- Les maisons en briquettes adobes issues de la transformation des maisons IKEA : Cette année, cette transformation concernera 157 abris et il en restera 30 sur les abris dont la réhabilitation a été planifiée en 2023..

Compte tenu de ces facteurs, beaucoup de maisons s'écroulent chaque année. Les réhabilitations annuelles ne donnent jamais les résultats escomptés car il a été constaté que chaque maison réhabilitée en partie le sera aussi l'année suivante car une autre partie sera déjà en situation de nécessité. Ainsi, nous restons dans des réhabilitations répétitives des mêmes maisons, ce qui coûtera cher à long terme. Le rehabitation d'abris par le HCR et ses partenaires n'est donc pas soutenable dans le long terme. Il faudrait sensibiliser les réfugiés à prendre en mains leurs responsabilités dans l'entretien de leurs maison. Aussi, pour y remédier, il serait souhaitable d'analyser le modèle d'abris adapté à ce type de sol.

Les raisons de la destruction des abris dans les camps sont multiples. Nous citerons notamment :

- La vétusté des maisons : A Bwagiriza, les abris sont vieux de 12 ans et les matériaux sont déjà usés (perches pourries et tôles trouées), alors que normalement, après une certaine période, les abris en matériaux locaux devaient être renouvelés.
- La présence de la nappe phréatique affleurante : Le type du sol au camp de Bwagiriza est argileux et cela ne facilite pas l'infiltration de l'eau de ruissellement. Pendant la saison pluvieuse on observe des écoulements importants des eaux au niveau de la surface et l'eau jaillit même dans les maisons, les murs des maisons sont imbibées d`eau et les structures des abris sont pourries et cela est à l`origine des effondrements des maisons.
- La présence des termites : Les camps sont érigés dans des zones à termites. Ces dernières rongent les perches qui font la structure des maisons et, avec le poids de la terre, la structure rongée finit par s'écrouler.
- Au camp de Kavumu, le sol est argileux et ne permet pas de creuser en profondeur pour avoir un trou nécessaire pour la fixation des perches. Elles sont presque superficielles.

Les abris qui sont encore en bon état sont ceux qui ont été bien entretenus. Certains réfugiés ont pu combattre l'eau en traçant des canalisations et en posant d'abord les plastics imperméables au niveau des pavements/par terres. Ensuite, en recouvrant le tout par du béton.
Pour ce qui concerne la faible capacité d'accueil, il faut comprendre que les familles s'agrandissent et que les standards ne soient plus respectés Noter aussi que les ménages nouvellement formés/mariés n'ont pas de place pour la construction de leurs abris. Ils sont donc considérés comme des personnes qui n'ont pas d'abris. Certains restent dans les ménages de leurs parents.

b. Articles non-alimentairesi

S'agissant des articles non-alimentaires, la dernière distribution générale a eu lieu en 2012 et ces derniers ont été déjà usés ou n'existent plus. Les distributions ponctuelles ciblées de certains articles tels que la literie, les ustensiles de cuisine, les vêtements effectués en 2018 n'ont couvert que 41% des ménages des réfugiés de Bwagiriza et Kavumu. Les différentes réponses données à la question liée aux priorités en NFIs nous indiquent que les besoins prioritaires ne sont pas les mêmes chez tous les réfugiés car ils n'ont pas tous les mêmes moyens financiers. Ceux qui ont les moyens n'attendent pas le HCR pour satisfaire certains de leurs besoins en NFIs. Par ailleurs, les réfugiés nouvellement arrivés et ceux qui ont bénéficié des distributions ciblées disposeraient encore des NFIs qui sont plus ou moins en bon état.

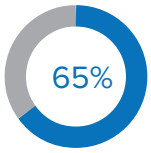
Le savon, les moustiquaires et les articles d'hygiène féminine, sont des articles qui n'ont pas été sollicités comme besoins prioritaires car d'autres partenaires les ont distribués. Il s'agit notamment de World Vision International et de FNUAP (UNFPA) pour les articles d'hygiène féminine et le Gouvernement pour les moustiquaires à travers le district sanitaire. La distribution du savon par le HCR ayant repris depuis le mois de novembre 2022. Concernant les briquettes pour la cuisson, une modalité de foire aux briquettes mensuelle avec distribution de vouchers est en place depuis le même mois. Cette modalité permet de laisser au réfugié le choix du type de briquettes préféré et de mettre en concurrence les fournisseurs pour éviter les problèmes d'approvisionnement et de qualité constatés dans le passé.

6. Accès à la justice/législation et aux mécanismes de plaintes

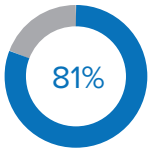
La Cour Suprême est la plus haute juridiction ordinaire de la République du Burundi. Elle incarne le pouvoir judiciaire. A ce titre, elle constitue la référence pour la place du Pouvoir judiciaire au sein des Institutions de la République. Au niveau des camps, aucune structure judiciaire n'est installée. En cas de besoin, les réfugiées font recours aux cours et tribunaux au niveau des communes ou aux parquets des grandes instances au niveau des provinces. Pour faciliter l'accès à la justice, le HCR a mis en place un projet visant à garantir la protection des droits des réfugiés au Burundi grâce à une assistance juridique et judiciaire à travers son partenaire d'implémentation l'ONG Nationale ICCA (Icirore c'Amahoro).

Dans les camps des réfugiés au Burundi, il existe des structures qui jouent un rôle important dans la résolution des problèmes/conflits entre les refugiées ou avec les tierces personnes. Il existe également un mécanisme qui permet aux réfugiés de s'exprimer librement. Les boites aux lettres sont placées devant les bureaux, dans des endroits stratégiques pour faciliter leur accès par tous. C'est aussi une méthode de prévention, de collecte et de traitement des requêtes et plaintes qui permet d'anticiper les conflits ou d'y répondre de manière systématique.

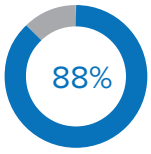
Chiffres clés



65% des répondants savent qu'il existe des lois burundaises qui régissent les réfugiés sur son sol.



81% des repondants disent qu'ils savent où signaler les violations de leurs droits.



88% des interviewés pensent que s'ils porteent plainte. ils vont obtenir justice.

a. Accès à la justice/législation

Les réfugiés sont souvent confrontés à des problèmes d'accès à une justice équitable en raison du manque d'information et/ou de la méconnaissance du fonctionnement de l'appareil judiciaire du Burundi liée à leurs conditions de réfugiés. Pendant le monitoring, Néanmoins, un-tiers des réfugiés a mentionné qu'ils n'ont pas une certaine connaissance des lois burundaises qui régissent les réfugiés.

Généralement ils savent qu'ils peuvent être poursuivis légalement dans le pays d'asile mais 51.86% des réfugiés pensent que cela n'est pas toujours possible à cause du fait qu'ils sont des réfugiés. La moitié des répondants (50.9%) a mentionné qu'il a le sentiment d'avoir été moins bien traités que les nationaux lorsqu'il est en détention. 19.1% ont dit qu'ils ne savent pas et 29.9% ont partagé qu''il y a un traitement différencié, inégal est noté entre réfugiés et ressortissants de la communauté hôte en cas de détention. Les seconds bénéficiant de plus de faveur dans le traitement des litiges.

S'agissant des documents d'identité, les réfugiés sont en possession de la CIRE mais ils posent néanmoins le problème du renouvellement car pour beaucoup leur durée de validité a expiré.

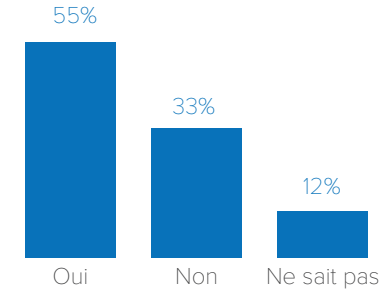
Bref, les réfugiés au Burundi font face à des obstacles dans l'accès à une justice équitable en raison du manque d'informations sur les lois et le fonctionnement du système judiciaire. Ils ont également signalé des injustices et un traitement discriminatoire en détention. Des efforts doivent être faits pour améliorer l'accès à une justice juste et équitable pour tous, indépendamment de leur statut de réfugié.

b. Les mécanismes de plainte

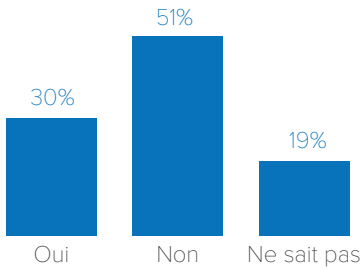
Divers mécanismes de plaintes sont à la disposition des réfugiés résidents des camps et 80.79% des réfugiés ont mentionné qu'ils savent où signaler les violations de leurs droits. En effet, les possibilités d'exposer les plaintes sont relativement connues : boites à plaintes, réunions de synergie (une fois par mois avec tous les partenaires et les réfugiés des camps), écoutes de protection (permanence hebdomadaire dans chaque camp), entretien avec les comités directeurs des Réfugiés (CDR) : plaintes transmises à travers le CDR et entretiens spontanés avec les membres des comités et transmission directe au bureau du HCR. Le premier constat est que parmi ces mécanismes cités plus haut, les écoutes de protection et les entretiens spontanés avec les CDR semblent être privilégiés par les réfugiés.

Quelques hypothèses peuvent être avancées face à ce constat : Confiance accordée à ces deux mécanismes et accessibilité et confidentialité. S'il est vrai que les plaintes soumises au CDR sont transmises au HCR, on peut souligner que ce dernier n'a pas le contrôle sur toute la chaîne de transmission avec les risques éventuels de sélection, de choix orienté. Pour certains dossiers comme la réinstallation, et les cas complexe de protection qui nécessitent la confidentialité etc., le CDR est même découragé de les traiter afin de respecter la confidentialité liée au traitement des données des dossiers individuels. Notons aussi que les réunions de synergie constituent également un espace accessible pour les réfugiés pour partager leurs préoccupations, commentaires et suggestions. S'agissant des autres mécanismes, le défi n'est pas tant dans leur existence ou connaissance que dans la confiance que les réfugiés placent dans ceux-ci. Le sentiment partagé est que les mécanismes mis en place ne donnent pas la garantie d'un traitement des plaintes avec l'efficacité requise et à la hauteur des attentes: l'absence de réponse concrète et les plaintes sans suite. De plus, bien que 54.75% des réfugiés ont mentionné qu'ils ont accès à des mécanismes de plainte en cas de méconduite d'un travailleur humanitaire, la perception de la majorité est que les travailleurs humanitaires sont toujours protégés quelles que soient les fautes commises.

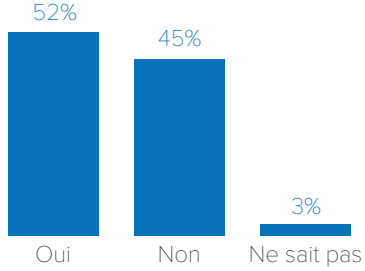
Cette situation conduit à un non-recours aux mécanismes, à cela s'ajoutent des craintes de représailles : avec les implications sur la protection des réfugiés et la vulnérabilité accentuée. Pour redéfinir des mécanismes de réponse adaptés aux attentes des réfugiés, il semble important de s'intéresser préalablement aux préférences des réfugiés en termes de mécanisme s'agissant des feedbacks et des plaintes. Il est possible d'en tirer l'hypothèse qu'un retour sur une plainte est plus probable lors des écoutes de protection face à un staff HCR. Si cette hypothèse s'avère vraie, le mécanisme de retour doit être renforcé à travers tous les différents mécanismes de plaintes. Les entretiens approfondis pourront permettre de recueillir les éléments de renforcement des mécanismes de réponse.



Avez-vous accès à des mécanismes de plainte en cas de méconduite d'un travailleur humanitaire ?



Avez-vous le sentiment que les réfugiés sont moins bien traités que les nationaux lorsqu'ils sont en détention ?



Pensez-vous que du fait d'être réfugié, vous ne devez pas être poursuivis ?

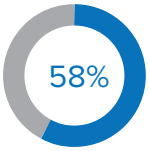
7. Accès au marché de l'emploi et aux moyens de subsistance

Le marché de l'emploi et les moyens de subsistance au Burundi sont des domaines qui ont été affectés par les défis économiques et politiques auxquels le pays a été confronté. Malgré les efforts du gouvernement pour améliorer la situation, le taux de chômage reste élevé dans le pays. Selon les données de la Banque mondiale, le taux de chômage au Burundi s'élevait à environ 5,5% en 2020. En termes d'accès aux moyens de subsistance, la majorité de la population burundaise dépend de l'agriculture pour sa subsistance. Cependant, les conditions climatiques défavorables ont eu un impact négatif sur la production agricole, ce qui a entraîné des pénuries alimentaires et économiques pour de nombreux Burundais. Les réfugiés vivant dans les camps ne sont pas épargnés de ce problème. Malgré ces défis, il y a des initiatives pour améliorer l'accès au marché de l'emploi et aux moyens de subsistance au Burundi.

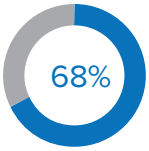
Durant les discussions de groupe dans les deux camps de Kinama et Musasa, il était noté qu'il y a très peu d'opportunités permettant aux réfugiés d'obtenir des revenus suffisants pour couvrir les besoins de leurs ménages et les données collectées par l'enquête ménage montrent que 64% des ménages reçoivent moins de 25 000 BIF par mois.
Face au manque de moyens et ne désirant pas constituer un fardeau supplémentaire pour leur famille, les jeunes filles optent parfois pour des choix et des pratiques qu'elles savent nuisibles mais qu'elles considèrent comme seul moyen de survie supplémentaire. Les conditions de vie, le manque d'opportunités, les rations estimées insuffisantes sont avancés comme éléments explicatifs de cette déviation. Pour quelques rares ménages, le petit commerce dans le camp est le principal moyen d'obtenir des revenus qui restent très faibles. Il est établi une relation critique entre les quantités reçues de vivres et non vivres et les différentes stratégies d'adaptation.

Un manque de diversification des sources de revenus caractérise les ménages dans les cinq camps. A part dans le camp de Musasa, 52.4% des réfugiés dans les quatre autres camps ont choisi les aides/dons humanitaires (fait par l'Etat ou des organisations) comme leur première source de revenu et 43.5% ont choisis les empruntes et les dettes comme leur deuxième source. Quant aux réfugiés du camp de Musasa 25.7% parmi eux ont opté pour la mendicité comme leur premier choix et 38.7% ont opté pour les emprunts et dettes comme second choix pour les sources principales de revenu.

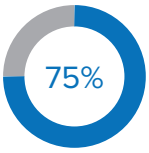
Chiffres clés



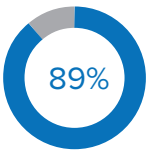
58% des répondants ont déclaré que le revenu du ménage évolue en pire comparativement à l'année dernière.



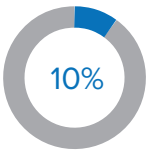
65% des ménages n'ont pas réussi à épargner durant ces six derniers mois.



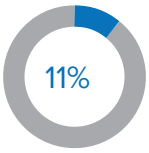
75% des réfugiés ont contracté un prêt pour subvenir aux besoins de leur ménage.



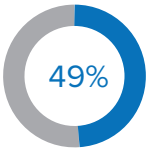
89% des ménages ont identifié la nourriture comme un besoin non satisfait dans le camp.



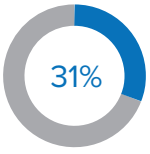
10% des repondants disent ne pas disposer des documents nécessaires leur permettant de travailler au Burundi.



11% d'interviewés disent avoir tenté d'obtenir un travail rémunérateur mais sans succès.



49% des répondants disent avoir une expérience professionnelle dans leur domaine d'expertise ou de connaissance.



31% des repondants savent que leur dossier de réinstallation sera toujours prise en considération s'ils ont un permis de travail.

Comme première méthode d'adaptation pour subvenir aux besoins du ménage, plus d'un-tiers des réfugiés a décidé de vendre une partie de la ration alimentaire reçue du PAM. La vente de la ration répond à une priorisation des besoins mais aussi se fait en fonction des urgences allant du paiement des dettes, des frais de santé, à la constitution d'un petit capital (pour lancer un petit commerce) à l'achat des produits comme le savon et les briquettes particulièrement dans le contexte de retard des distributions. En effet les différents retards accusés dans les cycles de distribution des non-vivres (savons, briquettes) et les irrégularités constatées dans la disponibilité de certains vivres constituent des éléments expliquant l'ampleur de cette stratégie. Cette pratique très répandue semblerait contredire les plaintes relatives aux quantités de vivres et non vivres estimées insuffisantes mais elle renseigne plutôt sur la situation complexe qui s'impose aux réfugiés et les maintient dans un cycle critique avec une succession de stratégies négatives ayant de fortes implications sur la protection des réfugiés tous groupes confondus.

Plus de 64% de réfugiés et demandeurs d'asile gagnent 25 000 BIF ou moins en travaillant par mois alors 63% de réfugiés ont estimés leurs dépenses mensuelles au-délà de 50 000 BIF.

Comme une deuxième méthode d'adaptation, les réfugiés ont eurecours aux emprunts et aux dettes. Dans ce contexte, les dettes sont pour la plupart contractées par les ménages pour assurer un complément de nourriture mais aussi pour assurer un renouvellement des NFI entre autres besoins essentiels des ménages. Les dettes sont avancées comme un des moyens permettant de « *tenir jusqu'aux distributions suivantes* ». Le manque de vivres et d'autres articles comme les vêtements, les nattes, ustensiles de cuisine (plusieurs années sans distribution de NFI), les taux de prêt très élevés ainsi que l'augmentation des prix des denrées alimentaires sur le marché (présence connue du cash dans les camps), sont autant de raisons qui poussent les chefs de ménages à s'endetter ; ce qui les placent dans une situation insoutenable.

Principalement trois solutions ont été proposées par les réfugiés pour régler le problème des dettes dans les camps à savoir : l'augmentation de la ration ; la distribution de NFI et la création d'AGR (le petit commerce). Tenant compte que les dettes pourraient être absorbées par les bénéfices générés par les AGR même s'il est vrai qu'elles sont les résultantes d'AGR mal gérées dans un sens, un appui encourageant le développement d'AGR ou facilitant l'accès au microcrédit est estimé important. Pour ce dernier le manque de garantie reste un frein sérieux. Le microcrédit intéresse les ménages mais ils estiment ne pas remplir les conditions pour en bénéficier et 91.94% des réfugiés des cinq camps n'ont pas un compte d'épargne à la banque ou dans un organisme de micro finance. En ce sens, le partage d'information sur l'accès microcrédit est également souhaité.

Aussi, Les opportunités de formation professionnelle devraient être soutenues par un appui à la mise en place d'AGR. Dans les camps, les réfugiés se trouvent dans une situation où il n'y a presque pas de perspectives professionnelles en adéquation avec les compétences acquises lors des formations proposées par les partenaires. Les réfugiés notent avec insistance que les promesses de financement sont plus nombreuses que l'octroi de financement réel, ce qui les pousse à penser que les partenaires exploitent cette situation à leurs dépenses. La multiplication des offres de formation serait très bien accueillie, car cela permettrait de régler le problème de manque d'occupation des jeunes surtout.

Malgré les défis mentionnés ci-dessus, 87.86% des réfugiés des cinq camps ont mentionné que leurs enfants ne contribuent pas dans les charges de leurs ménages et cela combiné avec le taux élevé de 75.05% de ménages qui confirment que tous leurs enfants en âge scolaire (6 à 17ans) vont à l'école montrent que la tendance du travail infantile et l'exploitation des enfants est relativement mineure.

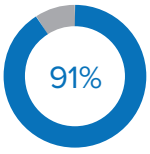
8. Liberté de mouvement

La liberté de mouvement pour les réfugiés vivant dans les camps au Burundi est un sujet important pour les personnes concernées ainsi que pour les organisations qui travaillent avec eux. Généralement, les demandeurs d'asile et les réfugiés qui vivent dans les cinq camps sont autorisés à demander un billet de sortie pour se déplacer librement dans le pays. Cependant, ONPRA sur l'instruction du Ministre de l'Intérieur a suspendu en novembre 2022, la délivrance des billets de sortie aux réfugiés des camps, sous réserve d'être escortés en convois par la police. A l'exception des déplacements sous escortes dans le cadre des activités de réinstallation ou pour des raisons d'études, tout autre déplacement des réfugiés des camps était suspendu. Les raisons évoquées par l'autorité gouvernementale pour cette interdiction sont d'ordre sécuritaire. Le Ministre de l'intérieur a demandé à ONPRA de faire une vérification physique de tous les absents répertoriés lors de la dernière vérification physique avant d'envisager la levée de la mesure de suspension de délivrance des billets de sortie.

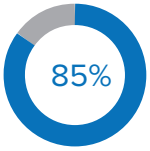
Le 30 mars 2023, l'ONPRA a informé le HCR de la levée de la suspension de délivrance des billets sous la condition que les recommandations dégagées dans le rapport de l'exercice de vérification physique soient respectées. Donc, les 621 individus qui étaient absents lors de l'exercice de la vérification physique seront inactivés pour mieux respecter les SOPs d'enregistrement continu et leurs listes seront affichées dans tous les camps et même dans toutes les communes en mairie de Bujumbura selon la recommandation du Ministre.

Toute sortie en dehors de la commune qui héberge le camp est sanctionnée pour le moment par l'obtention d'un billet de sortie délivré gratuitement par l'Administrateur du Camp et qui en donnera le rapport hebdomadaire.

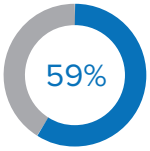
Chiffres clés



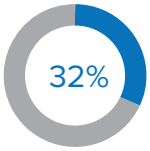
91% des répondants qu'ils ont dit qu'ils n'ont pas fait de demande de billet de sortie au cours des 3 derniers mois.



85% des réfugiés pensent que la liberté de mouvement est garantie si vous avez le billet de sortie.



59% des réfugiés disent que l'accès au billet de sortie n'est pas facile.



32% des enquêtés ont rapporté qu'il y a ceux qui sont privilégiés dans l'obtention d'un billet de sortie.

La levée de la mesure de suspendre les billets de sortie est censée à avoir un effet positif sur les résidents des camps surtout en ce qui concerne les cas des étudiants, les cas des maladies chroniques ainsi que les cas de réinstallation dont la présence physique en dehors des camps est nécessaire.

Durant la période de suspension des billets de sortie, les données obtenues grâce à l'enquête sur les ménages, aux groupes de discussion et aux entretiens individuels avec des informateurs clés ont permis d'évaluer les effets de la suspension sur la vie des réfugiés et sur leur accès au marché du travail. Ces données ont également permis de comprendre les raisons qui poussent les réfugiés à demander à sortir du camp. Les entretiens individuels avec les informateurs clés et les groupes de discussion ont été utilisés pour interpréter les données collectées par l'enquête sur les ménages. De l'appréciation de ces restrictions de liberté de mouvement, nous relevons les tendances suivantes.

Durant les groupes de discussions, les réfugiés ont mentionnés que les restrictions de mouvement combinées avec la limitation des opportunités économiques déjà très faibles pour les réfugiés dans les camps affectent les perspectives économiques hors des camps dans les localités environnantes et même jusqu'à Bujumbura. Ce qui constitue une pression supplémentaire sur la situation des ménages et circonscrit les activités économiques dans un rayon très limité tout en accentuant les dettes. Les réfugiés ont par ailleurs mentionné, les réfugiés ont mentionnés que les mesures restrictives affectent les liens sociaux dans une certaine mesure avec un impact sur les activités sociales jugées très importantes pour la coutume : les visites familiales lors de circonstances particulières comme les décès.

Les enquêtes des ménages montrent que 58.76% des réfugiés n'ont pas un accès facile aux billets de sortie et 32.30% ont mentionné que quelques réfugiés sont privilégiés dans l'obtention d'un billet de sortie. Durant les groupes de discussion, les réfugiés ont expliqué des difficultés à obtenir l'autorisation de sortie ce qui exacerbe la « corruption » autour de la gestion des mouvements dans le camp : les cas urgents introduits auprès de l'administration moyennant le versement d'une somme d'argent (entre 5000 et 10 000 francs burundais donnés au planton) ou une somme d'argent versée aux policiers pour une sortie non autorisée/signalée à l'administration. Certains réfugiés n'osent plus se présenter à l'administration sachant que les autorisations de sortie sont interdites.
De manière générale, les réfugiés se disent en sécurité dans le pays surtout qu'avec les billets de sortie, ils peuvent circuler dans le pays sans crainte particulière.

Par ailleurs, 11.54% des réfugiés ont mentionné qu'ils ne se sentent pas en sûreté ou en sécurité lors de leur circulation au Burundi. Durant les groupes de discussions, les réfugiés ont spécifié que les escortes policières encadrant certains mouvements des réfugiés entrainent peur, stress pour certains et honte pour d'autres même pour la réinstallation ; la pertinence d'une telle mesure restant à prouver. Même si à l'inverse ces escortes policières tendraient pour quelques-uns à renforcer la sécurité des réfugiés, aucun impact sur les relations avec les communautés hôtes n'est relevé. Quant à d'éventuels mouvements vers la République Démocratique du Congo, la possibilité n'est pas envisagée et plusieurs raisons sont avancées : la situation qui prévaut dans le pays, les liens quasi inexistants qui lient la jeune génération au pays d'origine, l'interdiction de se déplacer vers les zones frontalières et le traumatisme de la fuite.

En conclusion, la liberté de mouvement est un droit fondamental pour toute personne, y compris les réfugiés qui sont souvent confrontés à des situations difficiles. Dans le contexte de camps de réfugiés au Burundi, la délivrance de billets de sortie était une mesure importante qui permettait aux réfugiés de se déplacer librement et de rechercher des opportunités pour améliorer leur vie d'intégration socio-économique des réfugiés dans la société burundaise et de contribution au développement économique de leurs provinces de résidence. Malheureusement, l'interdiction du gouvernement de délivrer des billets de sortie en raison de préoccupations de sécurité a nui aux chances de réintégration des réfugiés dans la société burundaise. Cependant, l'appel du ministre de l'intérieur à une vérification physique pour revoir la suspension des billets de sortie est un signe positif qui pourrait conduire à une amélioration de la liberté de mouvement des réfugiés dans les camps au Burundi. Les organisations humanitaires devraient continuer à plaider pour le respect des droits des réfugiés en matière de liberté de mouvement.

V. RECOMMANDATIONS

Après analyse des données collectées dans la mise en œuvre du projet de monitoring de protection dans les camps des réfugiés, notamment les groupes de discussions et les données collectées auprès des informateurs clés, les recommandations suivantes ont été formulées :

- Il est important de souligner que la liberté de mouvement est un droit fondamental pour tous les êtres humains, y compris les réfugiés. Dans ce contexte, il est crucial d'examiner les mesures restrictives de déplacement imposées aux réfugiés dans les camps et d'explorer les moyens de faciliter leur mouvement en dehors des camps. Les autorités responsables des camps devraient travailler à améliorer l'accès aux billets de sortie pour tous les réfugiés et éliminer les privilèges accordés à une catégorie de réfugiés. Il est également important de fournir des informations claires et précises aux réfugiés sur les possibilités de déplacement en dehors des camps afin qu'ils puissent exercer leur droit à la liberté de mouvement en toute sécurité. Enfin, il est impératif de continuer à assurer la sécurité physique des réfugiés et demandeurs d'asile dans les camps malgré les mesures restrictives de déplacement.

- Afin de permettre aux réfugiés de devenir autonomes dans leur vie quotidienne en trouvant des opportunités économiques durables, des formations professionnelles doivent être organisées selon leurs compétences et capacités. Il est important que les agences des Nations Unies, les ONG et les gouvernements locaux collaborent pour créer des programmes d'emploi qui offrent des stages rémunérés et des opportunités d'emploi salarié pour les réfugiés. De plus, des programmes de microcrédit pourraient soutenir les activités économiques des ménages pratiquant le petit commerce. Les initiatives de sensibilisation devraient être prises pour encourager les employeurs à embaucher des réfugiés qualifiés, tandis que ces derniers devraient être encouragés à partager leurs connaissances et compétences avec la communauté locale en mettant en place des formations pour apprendre les métiers demandés sur le marché local.

- Les opportunités de formation professionnelle devraient être prolongées par des opportunités d'application avec un appui à la mise en place d'AGR. Dans les camps, les réfugiés se trouvent dans une situation où il n'y a presque pas de perspectives professionnelles en adéquation avec les compétences acquises lors des formations proposées par les partenaires ou dans leurs pays d'origine avant la fuite. Les réfugiés notent avec insistance que les promesses de financement sont plus nombreuses que l'octroi de financement réel; cela les poussent à penser que les partenaires exploitent cette situation à leurs dépens. La multiplication des offres de formation pourrait servir d'outil de protection car elle permettrait de lutter contre l'oisiveté des jeunes et leur vulnérabilité à s'engager dans des activités non productives et/ou illicites.

- Il est crucial d'organiser des campagnes d'information concernant les pièces administratives et civiles nécessaires aux réfugiés ainsi que les démarches pour les obtenir. Bien que la plupart des réfugiés soient en possession de ces documents, certains peuvent ne pas en comprendre l'importance ou les difficultés pour les obtenir et parfois les perdent. Il est également primordial pour les réfugiés de déclarer les événements tels que les naissances ou les décès afin de garantir la mise à jour de leur dossier.

- Il est nécessaire que le HCR et ses partenaires garantissent que les services d'EHA existants fonctionnent de manière continue en mettant en place les équipements et les infrastructures nécessaires. Cela implique l'augmentation du nombre de toilettes, de douches et de poubelles. En outre, ils doivent fournir aux réfugiés des récipients pour collecter et conserver à l'eau potable et des outils pour entretenir les installations sanitaires telles que les douches, les toilettes, les réseaux d'eau, etc. Il est également important de minimiser les interruptions d'eau dans les camps de réfugiés de former des artisans réparateurs pour les infrastructures EHA et de les doter de l'outillage et des pièces de rechange nécessaires aux petites réparations.

- Il est essentiel de prendre des mesures immédiates pour améliorer les conditions de vie des ménages en matière de logement en transitant des logements IKEA et autres en boues et perches vers des logements plus durables et résistants aux intempéries. Il est recommandé de mettre en place des programmes de réhabilitation de logements et de distribuer des articles ménagers tels que des literies et des ustensiles de cuisine pour répondre aux besoins urgents formulés par les habitants. Il est également important de prioriser le besoin en vêtement pour permettre aux ménages de se protéger contre les conditions climatiques difficiles.

- Il est important de maintenir les services de soins de santé disponibles et en bon état de fonctionnement dans les camps de réfugiés. Il pourrait être utile de renforcer la prise en charge pour améliorer l'efficacité et la qualité de ces services. Il est encourageant de noter que la majorité des réfugiés ont facilement accès aux soins de santé gratuits. Pour continuer à améliorer les services, il est recommandé de mettre davantage l'accent sur la santé mentale et psychologique, qui est encore mal desservie. Il est également essentiel de continuer à encourager la vaccination pour les enfants de moins de 5 ans en collaboration avec le ministère de la santé.

- Il est important de soutenir les efforts des représentants des ménages dans les camps de réfugiés pour nourrir leur famille en encourageant davantage de programmes de distribution alimentaire et de soutien aux moyens d'existence. Il est également crucial de sensibiliser les femmes enceintes et allaitantes à l'importance de l'allaitement maternel pour la santé de leurs nourrissons, et de fournir un accès adéquat à des aliments nutritifs pour répondre à leurs besoins nutritionnels spécifiques.

- il est nécessaire d'encourager les fournisseurs de services de téléphonie mobile à améliorer la couverture des réseaux dans les camps; mais aussi encourager les ménages à opter pour les cartes SIM les plus utilisées (Lumitel et Econet) pour maximiser leurs chances de connectivité.

- Selon les informations fournies, il est clair que l'accès des enfants réfugiés à l'éducation est un problème majeur. Voici quelques recommandations qui pourraient aider à résoudre ce problème :

  1. Des campagnes de sensibilisation devraient être menées auprès des parents et des communautés pour les encourager à envoyer leurs enfants à l'école.

  2. Les écoles existantes devraient être renforcées et dotées de plus de ressources pour améliorer leur qualité et leur efficacité ainsi que l'environnement d'apprentissage.

  3. Il est important de trouver des moyens de réduire le taux d'abandon scolaire pour que les enfants puissent terminer leur éducation.

  4. Les enseignants devraient être soutenus et motivés pour continuer à offrir une éducation de qualité aux enfants réfugiés.

  5. Les organisations internationales et les agences gouvernementales doivent fournir un financement suffisant pour soutenir les programmes d'éducation dans les camps de réfugiés.

VI. CONCLUSION

Le suivi et les évaluations de protection dans les camps sont des activités qui permettent au bureau du HCR Burundi à s'empeigner de la réalité de la vie quotidienne des réfugiés. Bien que toutes activités implémentées dans le camp aient pour objectifs de garantir la protection des réfugiés, le monitoring de protection permet d'améliorer la protection des droits de l'homme dont la liberté de mouvement et l'accès au marché de l'emploi font partie. Les données collectées démontrées l'accès à certains services sociaux de base dans les camps est très limité ou insuffisant ou encore pas de qualité. Le camp étant une entité fermée, les opportunités d'emploi ou des activités génératrices revenus sont également rares.

La dégradation plus ou moins durable de la conjoncture économique, dans laquelle la croissance de la production est plus faible, la multiplicité des crises humanitaires et le manque de financement contraignent les acteurs à réduire l'assistance humanitaire dans les camps. Par conséquent, les réfugiés sont de plus en plus convoités d'aller chercher les moyens de survie en dehors du camp. La diminution de la quantité de la ration et le manque des articles essentiels ménagers incite les réfugiés à développer des stratégies d'adaptation. De fois, les mécanismes développés sont négatifs, ayant de fortes implications sur leur propre protection.

Conséquemment, un manque de diversification des sources de revenus caractérise les ménages dans les camps. Pour la plupart, les sources de revenus proviennent d'une déviation de la ration reçue du PAM. Les conditions de vie, le manque d'opportunités, les rations estimées insuffisantes sont avancées comme éléments explicatifs de cette déviation mais aussi dans un autre registre le paiement des dettes contractées. Très peu d'opportunités permettant aux réfugiés d'obtenir des revenus suffisants pour couvrir les besoins des ménages se présentent aux réfugiés.

Dans ce contexte, les dettes sont pour la plupart contractées par les ménages pour assurer un complément de nourriture mais aussi pour assurer un renouvellement des NFI entre autres besoins essentiels des ménages. Les dettes sont avancées comme un des moyens permettant « de tenir jusqu'aux distributions suivantes ». Le manque de vivres et d'autres articles comme les vêtements, les nattes, ustensiles de cuisine (plusieurs années sans distribution de NFI), les taux de prêt très élevés ainsi que l'augmentation des prix des denrées alimentaires sur le marché (présence connue du cash dans les camps), sont autant de raisons qui poussent les chefs de ménages à s'endetter ; ce qui les placent dans une situation insoutenable.

Pour quelques rares ménages, le petit commerce dans le camp est le principal moyen d'obtenir des revenus qui restent très faibles. Chez les jeunes filles et les jeunes mères, la recherche de moyens pour satisfaire leurs besoins et ceux des enfants les expose à des formes d'exploitation sexuelle. Face au manque de moyens et ne désirant pas constituer un fardeau supplémentaire pour leur famille, elles optent pour des choix et des pratiques qu'elles savent nuisibles mais qu'elles considèrent comme moyen de survie supplémentaire.

Pour des raisons de sécurité, un système a été mis en place par le gestionnaire du camp (ONPRA), pour contrôler le mouvement d'entrée et de sortie des réfugiés. Il s'agissait d'octroyer le billet sorti aux réfugiés qui en voulaient. Cependant, ONPRA sur l'instruction du Ministre de l'Intérieur a suspendu en Novembre 2022, la délivrance des billets de sortie aux réfugiés des camps. Par conséquent, les réfugiés pour sortir des camps devront être escortés convois par la police.

Cela étant dit, les restrictions de mouvement combinés avec la limitation des opportunités économiques déjà très faibles pour les réfugiés dans les camps, exposent les réfugiés à des risques de protection énormes.

PARTENAIRE D'IMPLEMENTATION

Save the Children

BAILLEUR DE FONDS

Co-funded by European Union

Pour plus d'information, veuillez contacter :

- **Felix Ndama**, Ndamawan@unhcr.org, **Information Management Officer**
- **Khadija Aboulnasr**, aboulnas@unhcr.org, **Protection Officer**

UNHCR
L'Agence des Nations Unies pour les réfugiés

UNHCR BURUNDI

bdibuprtmonitor@unhcr.org
78, Avenue du Large, Kinindo
Bujumbura, Burundi

www.unhcr.org